



Fondation ^{pour}
Recherche
Médicale

Transmission et patrimoine

BÂTIR SON PROJET PHILANTHROPIQUE

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

- 4 ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATIONS MÉDICALES
- 6 DES ENJEUX MAJEURS DE SANTÉ PUBLIQUE
- 8 ACCOMPAGNER LES AVANCÉES SCIENTIFIQUES MAJEURES DEPUIS 1947
- 10 VOTRE PROJET PHILANTHROPIQUE AU CŒUR DE LA RECHERCHE MÉDICALE
- 12 CRÉEZ VOTRE FONDATION ABRITÉE
- 14 CRÉEZ UN PRIX
- 16 OPTIMISEZ VOTRE GÉNÉROSITÉ
- 18 DONNEZ DU SENS À VOTRE PATRIMOINE

Pourquoi ai-je choisi de m'engager aux côtés de la Fondation pour la Recherche Médicale ? Pour que mon engagement philanthropique puisse participer à tous les défis de santé ! Depuis 1947, la Fondation est le seul acteur de la recherche médicale française à ne laisser aucun domaine de recherche ni aucune pathologie de côté. Elle apporte ainsi un soutien aux domaines qui ont le plus besoin de financement, aux projets les plus prometteurs et les plus innovants.

Indépendante, elle finance les chercheurs de tous les laboratoires publics français, elle analyse, sélectionne et stimule la recherche, avec un seul critère : l'excellence.

En accompagnant les prises de risques inhérentes à la recherche, elle est l'incubateur de toutes les innovations médicales de demain avec l'objectif de promouvoir l'exploration de nouvelles voies de recherche encore jamais empruntées jusqu'à présent.

Grâce à la seule générosité de ses donateurs, elle apporte un complément de financement essentiel sans lequel de nombreux projets et thérapies ne pourraient voir le jour.

À un moment où les investissements dans la recherche scientifique sont menacés ou contestés, nous devons nourrir une recherche médicale française innovante et attractive : nous avons pour ambition d'accélérer les recherches dans des domaines cruciaux (santé du cerveau, environnement et santé, maladies inflammatoires chroniques...) et d'intensifier nos actions sur l'ensemble de nos missions sociales et auprès des équipes de recherche en portant progressivement nos financements à 80M€ annuels d'ici 2030.

En bâtissant votre projet philanthropique avec la Fondation, vous avez la garantie de contribuer de manière impactante aux avancées de la recherche médicale, mais aussi, et cela me tient à cœur, d'être accompagné par une équipe experte qui vous aidera à donner du sens à votre patrimoine.

Il n'y a pas de projet plus philanthropique que de s'engager en faveur de la recherche médicale, qui nécessite des soutiens pérennes. Et la Fondation est le seul acteur à pouvoir agir dans tous les domaines, dans la France entière et avec les meilleurs laboratoires et chercheurs !

Investissez dans la recherche médicale,
Investissez dans l'avenir.



ISABELLE SEILLIER

Présidente du Conseil de surveillance
de la Fondation pour la Recherche Médicale

ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATIONS MÉDICALES

La Fondation pour la Recherche Médicale, reconnue d'utilité publique, est le 1^{er} acteur non lucratif soutenant la recherche médicale dans tous les domaines.

Depuis près de 80 ans, elle soutient des projets de recherche innovants sur toutes les pathologies : cancers, maladies cardiovasculaires, maladies infectieuses, maladies neurodégénératives ou psychiatriques...

La Fondation apporte un financement aux chercheurs sans lequel de nombreux projets de recherche ne pourraient voir le jour. Convaincue de l'importance de la recherche fondamentale, terreau de toute innovation médicale, elle accompagne des chercheurs et projets d'excellence.

Financement de projets sur toutes les maladies, mesure de l'impact des actions menées, accompagnement, offres de formation, mise en réseau... : la Fondation soutient les chercheurs tout au long de leur carrière, afin de leur donner le temps et les moyens nécessaires pour trouver de nouvelles pistes et développer des solutions thérapeutiques.

NOS MISSIONS

- Financer des projets de recherche prometteurs sur toutes les maladies
- Informer le grand public des enjeux et des avancées de la recherche

NOS VALEURS

- Indépendance
- Excellence
- Innovation
- Transparence
- Impartialité



DES ENJEUX MAJEURS DE SANTÉ PUBLIQUE

Augmentation des maladies liées à l'environnement, vieillissement de la population, meilleure compréhension des mécanismes liés aux maladies neurodégénératives... : la recherche médicale fait constamment face à de nouveaux défis.

Pour répondre aux grands défis de santé publique, la Fondation pour la Recherche Médicale concentre une partie de son action sur quatre axes de recherche qu'elle juge prioritaires. Leur identification émane d'une réflexion approfondie menée par le Comité de la recherche, qui réunit 14 scientifiques reconnus en France et à l'international dans tous les domaines biomédicaux.

Ces axes ont été identifiés en raison :

- D'enjeux scientifiques encore insuffisamment pris en compte,
- De besoins de financement encore trop peu couverts,
- Et de leur fort potentiel d'impact médical et sociétal.

Les 4 nouveaux axes prioritaires pour 2026-2030 :

Santé du cerveau
et santé mentale



Impact de l'environnement
sur la santé



Fertilité
et reproduction



Maladies chroniques
inflammatoires



ACCOMPAGNER LES AVANCÉES SCIENTIFIQUES MAJEURES DEPUIS 1947

1947

Création de l'Association pour le développement de la recherche médicale française.

1962

Elle devient la Fondation pour la Recherche Médicale et prend une dimension nationale.

1965

La Fondation est reconnue d'utilité publique.

1976

Soutien de la démonstration par Lucien Israël et son équipe de l'efficacité d'une **hormonothérapie**, le tamoxifène, **contre les formes métastatiques du cancer du sein**.

1983

Identification par Pierre Corvol et son équipe d'un **gène clé** dans la régulation de la **pression sanguine**.

1986

Première implantation d'un cœur artificiel total en France, réalisée par Christian Cabrol.

1990

La Fondation est labellisée *Don en confiance*.

1990

Identification par Hugues de Thé de l'anomalie génétique responsable de la **leucémie aigüe promyélocytaire**.

2000

Pierre Pollak et Alim-Louis Benabid valident l'efficacité de la **stimulation cérébrale profonde** pour traiter les formes graves de la **maladie de Parkinson**.

de 1990 à 2010

Plus de **50 gènes responsables de maladies chez l'enfant** sont découverts par les équipes d'Arnold Munnich.

2014

Première greffe mondiale de cellules cardiaques issues de cellules souches dans le cœur d'un patient après infarctus, réalisée par Philippe Menasché et ses collaborateurs.

2021

Le service de Marie-Christine Vantyghem et François Pattou est le **1^{er}** en France à **greffer des îlots pancréatiques en routine** chez des patients atteints de **diabète de type 1 sévère**.

2020

L'équipe de Laurent Abel et Jean-Laurent Casanova découvre les **facteurs génétiques et immunologiques** expliquant environ un quart des **formes sévères de Covid-19**.

2023

La Fondation pour la Recherche Médicale devient le **1^{er}** acteur sans but lucratif français à se mobiliser en faveur de la science ouverte.

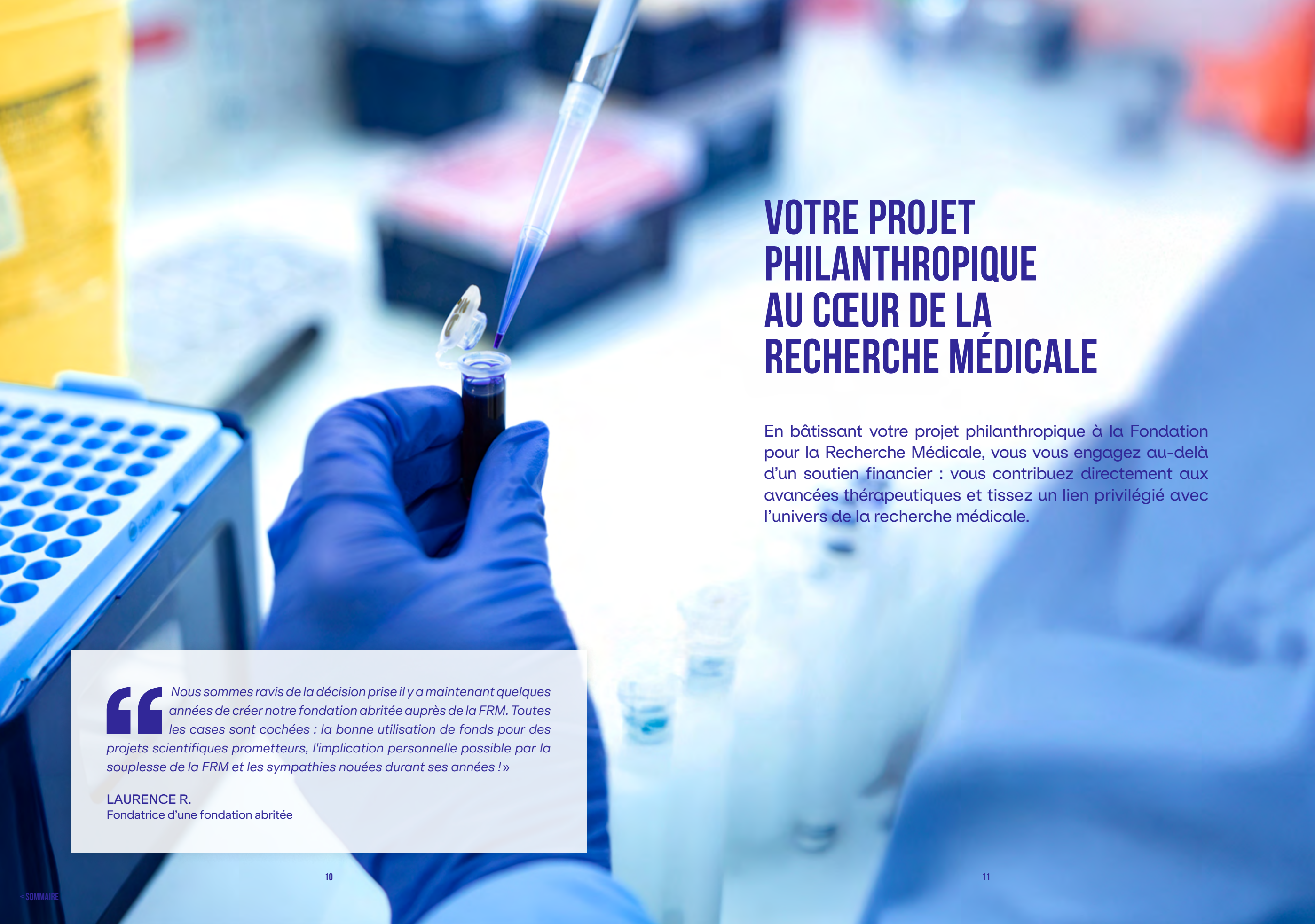
2027

La Fondation pour la Recherche Médicale aura **80 ans**.

2030

La Fondation pour la Recherche Médicale investira plus de **80 M€** au service de la recherche, et aura fait de la science un sujet central de société pour améliorer la santé de chacun.

- Les années clés de l'histoire de notre développement
- Les grandes découvertes permises par les recherches que nous avons soutenues



VOTRE PROJET PHILANTHROPIQUE AU CŒUR DE LA RECHERCHE MÉDICALE

En bâtissant votre projet philanthropique à la Fondation pour la Recherche Médicale, vous vous engagez au-delà d'un soutien financier : vous contribuez directement aux avancées thérapeutiques et tissez un lien privilégié avec l'univers de la recherche médicale.

“ Nous sommes ravis de la décision prise il y a maintenant quelques années de créer notre fondation abritée auprès de la FRM. Toutes les cases sont cochées : la bonne utilisation de fonds pour des projets scientifiques prometteurs, l'implication personnelle possible par la souplesse de la FRM et les sympathies nouées durant ses années ! »

LAURENCE R.
Fondatrice d'une fondation abritée

CRÉEZ VOTRE FONDATION ABRITÉE

Vous souhaitez inscrire votre générosité en faveur de la recherche médicale dans la durée, développer un projet philanthropique structuré, familial ou honorer la mémoire d'un proche ?

En créant une fondation abritée sous l'égide de la Fondation pour la Recherche Médicale, vous vous dotez d'un outil sur mesure et d'un accompagnement de l'ensemble de nos équipes tout au long de la vie de votre fondation.

Chaque année, la Fondation pour la Recherche Médicale vous proposera de financer les meilleurs projets sur la (ou les) thématiques que vous aurez choisie(s).

Vous pourrez collecter des dons pour votre fondation abritée, auprès de votre entourage, et lui faire bénéficier des avantages fiscaux accordés aux fondations reconnues d'utilité publique.

La Fondation pour la Recherche Médicale vous garantit de soutenir l'excellence scientifique en vous proposant des projets rigoureusement sélectionnés au préalable par son Conseil scientifique. Elle s'occupe de la gestion juridique, comptable, financière et administrative.

	MONTANT MINIMUM D'ENGAGEMENT	FRAIS D'ENTRÉE	FRAIS DE GESTION	FRAIS DE CLÔTURE	DURÉE DE VIE
FONDATION DE FLUX	150 000 € à apporter sur 3 ans	0 €	3 %	2 000 €	Jusqu'à épuisement des fonds
FONDATION CONSOMPTIBLE	150 000 € à apporter lors de la création	0 €	3 %	0 €	Jusqu'à épuisement des fonds
FONDATION PÉRENNE	1 000 000 € à apporter lors de la création	0 €	3 %	0 €	Pas de date de fin

1^{ère} fondation abritante dédiée à la recherche médicale, la Fondation pour la Recherche Médicale a développé une expertise reconnue dans la gestion des fondations abritées tout en restant à taille humaine.

Un processus simple et rapide

1. Définition de votre projet (thèmes, initiative individuelle ou familiale...) avec l'équipe de la Fondation pour la Recherche Médicale.
2. Définition des modalités de financement (capital de départ, revenus d'un bien immobilier, ressources apportées au fil du temps...).
3. Signature d'une convention avec la Fondation.

Au cœur de la recherche

Vous serez tenu régulièrement informé des avancées des projets que vous soutenez et pourrez évaluer l'impact de votre soutien :

- Possibilité de choisir sur quels projets, préalablement sélectionnés par le Conseil scientifique de la Fondation, vous souhaitez flécher votre soutien.
- Rencontre avec les chercheurs et visites privées de laboratoires.
- Accompagnement par l'équipe scientifique de la Fondation pour comprendre les projets et faire le point sur les avancées de la recherche.
- Comptes rendus d'étape (financier et scientifique) des projets soutenus.

Un accompagnement sur mesure

Vous bénéficierez d'un accompagnement du service philanthropie tout au long de la vie de votre fondation :

- Gouvernance, gestion administrative et comptable, traitement des dons, fiscalité, mise en relation avec les différents services de la Fondation et notamment le service scientifique...
- Chaque année, le Comité exécutif de votre fondation vous permet de faire le point sur la gestion de votre fondation et d'échanger avec vous sur les projets soutenus et à soutenir.

CRÉEZ UN PRIX

Et si vous pouviez soutenir les découvertes médicales sur une thématique spécifique et être une véritable impulsion pour des chercheurs ?

En créant votre Prix, vous avez l'opportunité de soutenir, année après année, les talents les plus prometteurs de la recherche médicale en France.

Un Prix est bien plus qu'une distinction : c'est un engagement durable pour faire progresser la science dans un domaine qui vous tient particulièrement à cœur. Chaque édition permet de mettre en lumière un chercheur d'exception et d'encourager son projet ou ses avancées qui feront la médecine de demain.

Créer un Prix peut aussi porter une histoire : celle d'un engagement familial, d'une conviction forte ou d'un hommage à un proche. À travers ce geste philanthropique, vous contribuez concrètement à faire émerger les découvertes qui amélioreront la santé de tous.

Un impact ciblé

Votre prix récompensera chaque année un chercheur qui, à travers l'originalité de son parcours professionnel, contribue au progrès de la connaissance et aux avancées de la recherche médicale d'aujourd'hui et de demain.

Un processus simple et rapide

1. Définition de la thématique de votre Prix avec l'équipe de la Fondation pour la Recherche Médicale.
2. Définition des modalités de versement.
3. Signature d'une convention avec la Fondation.

CRÉATION DE PRIX	
MONTANT MINIMUM DU PRIX	40 000 € par an
DURÉE MINIMUM	10 ans
FRAIS DE GESTION	3 %
FRAIS DE CRÉATION	2 000 €
FRAIS DE CLÔTURE	0 €

La sélection des lauréats de votre Prix

CHAQUE ANNÉE :

- Un jury d'experts, formé de membres du Conseil scientifique de la Fondation pour la Recherche Médicale, se réunit pour sélectionner le/ la lauréat(e).
- Vous êtes informé, en avant-première et en toute confidentialité du nom du/de la lauréat(e).

CRITÈRES :

- Excellence du parcours scientifique.
- Qualité de la production scientifique.
- Contribution remarquable à un domaine spécifique de la recherche biomédicale.

Créez un lien avec la recherche médicale

CHAQUE ANNÉE :

- Vous aurez l'opportunité de rencontrer le/ la lauréat(e) de votre Prix à l'occasion d'une visite privée.
- Vous remettrez le prix au/ à la lauréat(e) lors d'une soirée organisée par la Fondation pour la Recherche Médicale.

OPTIMISEZ VOTRE GÉNÉROSITÉ

En faisant un don en faveur de la Fondation pour la Recherche Médicale, fondation reconnue d'utilité publique, vous bénéficiez d'avantages fiscaux vous permettant d'optimiser votre générosité.

Don IFI

- Don en numéraire ou don de titres cotés.
- Ce don est déductible à 75% de l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).
- Il doit être réalisé avant la date limite de déclaration de l'IFI.
- Cette réduction est limitée à 50 000 €, ce qui représente un don de 66 667 €.

Ainsi en faisant un don de 66 667 €, vous déduisez 50 000 € de votre IFI, votre don vous revient donc à 16 667 €.

Don IR

- Don en numéraire ou en nature portant sur tous types de biens (immobilier, titres, objets d'art et de collection,...).
- Ce don est déductible à 66% de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu annuel imposable, reportable sur 5 ans.

Ainsi en faisant un don de 15 000 €, vous déduisez 9 900 € de votre IR, votre don vous revient donc à 5 100 €.

Les réductions peuvent se répartir sur l'IR et l'IFI, mais ne peuvent pas se cumuler.

Don depuis l'étranger

EUROPE

Si vous êtes imposable dans l'un des pays européens membres du réseau **Giving Europe**, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux dans votre pays d'imposition :

www.giving.eu

ÉTATS-UNIS

Si vous êtes imposable aux États-Unis, vous pouvez bénéficier des avantages fiscaux américains en versant votre don aux **American Friends of Fondation de France** :

www.friendsoffdf.org
(organisme 501c3).



DONNEZ DU SENS À VOTRE PATRIMOINE

En bâtissant un projet philanthropique en faveur de la Fondation pour la Recherche Médicale, vous participerez au travers de votre patrimoine, aujourd'hui ou demain, à une recherche médicale innovante et d'excellence en France.

Donation temporaire d'usufruit (DTU)

Donation consentie devant notaire, portant sur l'usufruit d'un bien pendant une période définie.

BIENS CONCERNÉS

Mobilier ou immobilier (immeuble de rapport, portefeuille de titres).

FISCALITÉ

- **IFI** : réduction de l'assiette taxable qui sert de base de calcul à l'IFI.
- **IR** : les revenus générés par le bien donné ne subissent aucune imposition.

Don sur succession

Donation de tout ou partie des biens d'une succession, consentie par un héritier, dans les 12 mois du décès.

FISCALITÉ

Les biens donnés sortent de l'assiette taxable et sont donc totalement exonérés de droits de succession.

Donation de parts de société avant cession

La cession d'une entreprise, soumise à l'Impôt sur les Sociétés (IS), est une occasion de soutenir la recherche médicale en effectuant au préalable une donation de parts sociales.

FISCALITÉ

- **IR** : réduction à hauteur de 66 % de la valeur des parts données (limitée à 20 % du revenu imposable annuel, reportable sur 5 ans) ;
- **Plus-values latentes neutralisées** : si la réduction fiscale est utilisée au titre de l'IR, la donation n'est, dans ce cas, pas un fait générateur de l'impôt sur les plus-values ;
- **IFI** : réduction à hauteur de 75 % de la valeur des parts données (limité à 50 000 €, non reportable) si les titres sont cotés ;
- **Exonération** des droits de mutation à titre gratuit au moment de la donation.



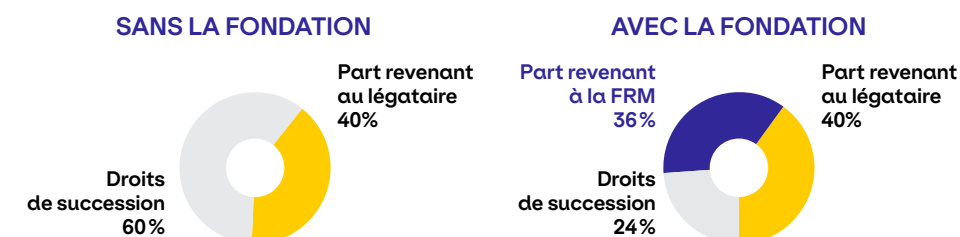
Transmission par testament

La Fondation pour la Recherche Médicale est habilitée à recevoir des legs, **en totale exonération de droits de succession**, portant sur tous types de biens. Vous pouvez choisir de léguer un bien précis (legs particulier), une quote-part de votre succession (legs à titre universel) ou l'intégralité de votre succession (legs universel).

En rédigeant un testament au profit de la Fondation, vous pouvez choisir de soutenir la recherche médicale sur la pathologie de votre choix.

Vous souhaitez contribuer aux avancées de la recherche médicale tout en protégeant vos proches ? Une solution existe : le legs universel assorti d'un legs net de frais et droits.

En l'absence de dispositions précises, le légataire supporte les frais notariés et les droits de succession, qui atteignent 55 % à 60 % selon les cas. Il existe une alternative : instituer la Fondation comme légataire universel, à charge pour elle de délivrer un legs net de frais et droits au(x) légataire(s) particulier(s) que vous aurez choisi(s), neveux et nièces, par exemple.



Ce mécanisme, tout en préservant les intérêts de vos proches, permet de flécher une partie de l'impôt vers la recherche médicale.

Assurance-vie

Une transmission simple et rapide : une clause bénéficiaire facile à rédiger : Fondation pour la Recherche Médicale, 54 rue de Varenne 75007 Paris.

Des capitaux rapides à percevoir : Les sommes portées sur un contrat d'assurance-vie ne font pas partie de la succession de l'assuré et sont versées directement au bénéficiaire après le décès.

Une orientation philanthropique sur mesure

Vous pouvez décider de :

- Flécher ce capital en précisant dans la clause bénéficiaire la recherche de votre choix : cancer, maladies cardio-vasculaires, maladies neurodégénératives... La vocation pluridisciplinaire de la Fondation pour la Recherche Médicale, unique en France, peut ainsi répondre à toutes vos attentes.
- Désigner plusieurs bénéficiaires, soit conjointement, soit subsidiairement (bénéficiaire de premier rang/de second rang).
- Attribuer la nue-propriété du capital à la Fondation : l'usufruitier bénéficiera, s'il n'a pas l'utilité du capital, des revenus générés par le contrat sa vie durant.



“ La Fondation pour la Recherche Médicale est pour moi le modèle d'une fondation moderne, bien organisée, efficace et vraiment à l'écoute à la fois des chercheurs, des patients et des familles. C'est aussi une maison pour laquelle j'ai un immense plaisir à travailler, dans les différents comités dont j'ai fait partie. »

DR PHILIPPE VERNIER
Directeur de Recherche Classe Exceptionnelle Emérite au CNRS,
Conseiller scientifique au CEA, Co-CEO de EBRAINS



La Fondation pour la Recherche Médicale vous accompagne dans la construction d'un projet philanthropique sur mesure, afin de contribuer de manière décisive aux avancées de la recherche médicale de demain. »

MAXIME MOLINA,
Président du Directoire

© Franck Beloncle – Jean-Charles Caslot – Maxime Huriez – Julie Bourgeois - artisteestock

MARION MÉRY

Responsable du Pôle Transmission et Patrimoine
marion.mery@frm.org – 01 44 39 75 67